



Vol entre enfants et parents

Par **Paige**, le **07/11/2009** à **11:58**

Bonjour,rnrnBonjourrn rnJe vous prie de bien vouloir excuser mon message, pour un travail SCOLAIRE (mon fils qui est en CM2 a une enquête de l'inspecteur Lafouine à réaliser: histoire 31, volume 2 cycle 3), nous aurions besoin de savoir si le vol d'enfants (même majeurs) à parents est reconnu?rn rnsur un forum d'aide aux devoirs, on m'a dit que la loi interdisait qu'un enfant (même majeur) soit condamné pour vol de ces parents, mais je n'arrive à trouver sur le net, aucune preuve...rn rnje suis "tombée" sur votre forum, d'où mon messagern rnMerci d'avance pour votre réponse !

Par **frog**, le **07/11/2009** à **12:39**

Salut,rnLe vol entre ascendants et descendants existe, mais l'acte ne donne pas lieu à des poursuites. C'est ce qu'on nomme
[url=http://fr.wikipedia.org/wiki/Vol_en_droit_pénal_français#Immunit.C3.A9s_familiales]l'immunité familiale[/url].

Par **Paige**, le **07/11/2009** à **13:40**

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse !